

## Rapport d'expert [5]

Depuis 1998, quelle est l'évolution des représentations sociales, concernant les auteurs, les victimes, les violences sexuelles, et quel est leur impact ?

**Tristan RENARD**

*Sociologue, CRIAVS Midi-Pyrénées, LISST-CERS, Université Toulouse Jean-Jaurès.*

*Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante : Renard, T. (2018). Représentations sociales des violences sexuelles, de leurs auteurs et des victimes. Évolutions, impacts et enjeux. Paris : Audition Publique, 14-15 juin 2018, Auteurs de Violences Sexuelles : Prévention, évaluation, prise en charge.*

### Sommaire

---

Depuis 1998, quelle est l'évolution des représentations sociales, concernant les auteurs, les victimes, les violences sexuelles, et quel est leur impact ? .....	1
Sommaire .....	1
Introduction.....	2
Violences sexuelles et représentations sociales dans la population générale.....	2
Représentations sociales des violences sexuelles, des auteurs et des victimes chez les professionnels .....	7
Les représentations sociales et le travail professionnel.....	8
L'espace professionnel des représentations sociales. Quelques éléments critiques. ....	10
Conclusion .....	13
Bibliographie.....	15

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

## Introduction

---

L'étude des représentations sociales générées et mobilisées autour des violences sexuelles est fondamentale pour comprendre les perceptions et les principes de vision et de division du monde social jouant dans la conduite, à différents niveaux, des acteurs sociaux vis-à-vis de ce sujet. En effet ces représentations ont des conséquences sur la façon dont se construisent les politiques publiques ainsi que sur la manière dont les individus agissent ou réagissent face à ce problème social. Pour autant, la question des évolutions de ces représentations depuis la loi du 17 Juin 1998 reste difficile à appréhender dans la mesure où les sources sont relativement hétérogènes du point de vue conceptuel et méthodologique. Dès lors, notre propos constituera essentiellement à pointer les enjeux posés par les représentations sociales sur les violences sexuelles, leurs auteurs et les victimes et à dégager les principales conséquences problématiques de ces représentations. Nous nous appuyons sur des sources hétérogènes ainsi que sur notre expérience de sociologue au sein d'un CRIAVS depuis 2011 pour développer notre point de vue qui sera nécessairement partiel et partiel. L'objectif étant de proposer *in fine* quelques pistes de réflexions sur lesquelles avancer.

Le concept de représentations sociales désigne des « *schèmes cognitifs élaborés et partagés par un groupe qui permettent à ses membres de penser, de se représenter le monde environnant, d'orienter et d'organiser les comportements, souvent en prescrivant ou en interdisant des objets ou des pratiques* » (Manonni, 2012 p.4). Les représentations sociales sont constitutives d'un savoir de sens commun, voir « naïf », qui se distingue notamment du savoir scientifique (Jodelet, 1989) au sens où il est, en premier lieu, un savoir d'ordre pratique et immédiat. En conséquent ce savoir est également fortement structuré par les « *valeurs correspondant au système socio-idéologique et à l'histoire du groupe qui la véhicule pour lequel elle constitue un élément essentiel de sa vision du monde.* » (Abric, 1994). De manière plus générale, les représentations sociales désignent deux types d'objets reliés de manière plus ou moins direct : d'une part des actes de pensée pré-conscient organisateurs du psychisme (constituant) et d'autre part des produits socialement élaborés (constitués) s'incarnant dans des discours ou des représentations matérielles diverses (produits culturels, médiatiques ou politiques). En ce sens, les implications des représentations sociales sont variées : ajustement des pratiques des acteurs sociaux à leur environnement, interprétation de la réalité ou encore justification et légitimation de cette réalité et des pratiques. Enfin les représentations sociales ne sont jamais isolées et sont toujours reliées à d'autres formes de représentations sociales en « constellations », en « chaînes » ou en « réseaux ». Nous reviendrons sur ces différents aspects au cours de notre propos pour éclairer notamment la façon dont on peut relier la question des violences sexuelles à d'autres questions sociales comme la sexualité ou la justice.

On le voit donc, la question des représentations sociales constitue un enjeu important dans la compréhension des violences sexuelles mais aussi pour l'intervention sociale et professionnelle vis-à-vis de celles-ci. Dans un premier point nous aborderons la question des représentations sociales au sein de la population générale en abordant notamment la question de la place des médias dans leur construction et leur diffusion. Dans un second point nous nous pencherons sur les représentations sociales chez les professionnels et sur leurs conséquences pratiques en développant sur les enjeux et pistes de réflexions que nous pouvons dégager sur ce sujet.

## Violences sexuelles et représentations sociales dans la population générale

---

2

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

La question des violences sexuelles comme problème public est un phénomène récent du point de vue historique. Cette question a connu un développement majeur à partir des années 60 et s'inscrit dans un ensemble d'évolutions sociales qui tiennent tout autant aux rapports de genres, qu'aux questions de sexualité, de violence ou de justice. Les mouvements féministes qui, dans les années 60-80, ont été le moteur de l'inscription de cette question sur l'agenda politique (Boussaguet, 2008) ont dénoncé ces violences comme étant le fruit de la société patriarcale qui non seulement les produit mais de plus les légitime. La redéfinition des catégories pénales, et en particulier celle du viol, les mobilisations sociales, ainsi que l'évolution progressive des politiques publiques ont conduit à une pénalisation croissante de ce type de violence et dès le tournant des années 90 le nombre de personnes jugées puis condamnées pour viol ou agression sexuelle a augmenté considérablement. Pour autant cette pénalisation accrue est en partie trompeuse. D'une part parce que l'accroissement des personnes condamnées reste infime par rapport à l'ensemble des violences commises. D'autre part parce que la judiciarisation est sélective et concerne essentiellement les milieux populaires (Le Goaziou, 2011) alors que tous les milieux sociaux sont concernés par les violences sexuelles (Bajos, Bozon, 2008). Enfin, et nous y reviendrons, parce que l'attention médiatique pour les violences sexuelles concerne, à partir des années 90, essentiellement des affaires de pédophilie autour desquelles s'élaborent les politiques publiques alors que ces affaires sont loin d'être représentatives de l'économie générale de ces violences. En ce sens la question de la « visibilité » du phénomène constitue un enjeu majeur et différentes enquêtes scientifiques vont montrer les décalages qui existent entre l'appréhension commune du phénomène et sa réalité sociale et contribuer ainsi à déconstruire certaines représentations sociales dominantes. Parmi ces décalages on peut noter principalement celles-ci :

- **Sur l'ampleur du phénomène** : une enquête nationale sur les violences envers les femmes réalisée en 2000 montre que sur 6970 femmes interrogées, 11% déclare avoir subi une agression sexuelle dans leur vie et 2,7% un viol (Jaspard, 2003). Dans une autre enquête réalisée en 2006 portant sur le contexte de la sexualité en France, sur 10403 hommes et femmes interrogés, 20,4 % des femmes et 6,8% des hommes déclarent avoir été confrontés à une agression sexuelle dans leur vie (Bajos et Bozon 2008). L'enquête « Virage » produite en 2016, dix ans après celle de 2006, confirmera cette tendance. Ces enquêtes montrent un décalage important entre les faits déclarés par les personnes interrogées et les chiffres de la police et de la justice. Cet écart, qui s'explique notamment par le faible taux de plainte ainsi que par le fait que peu de victimes parlent des faits qu'elles ont subis, que ce soit à la police, à leur médecin mais également à leur proches, constitue un « *fort potentiel judiciaire* » (Le Goaziou, 2011).
- **Sur la méconnaissance des définitions juridiques** : Dans les enquêtes ENVEFF et CSF, les auteurs, pour éviter le « biais définitionnel » (compris comme le fait que selon les individus la définition de viol ou d'agression sexuelle ne recoupe pas les mêmes frontières ni celles des catégories juridiques), ont pris soin de ne pas utiliser les termes de « violence » ou de « viol » et d'utiliser plutôt un terme comme « forcer » qui « *renvoie à une violence qui peut être psychologique [et qui dans le contexte] ne renvoie pas au simple fait d'avoir une activité sexuelle pour faire plaisir au partenaire, mais au fait que la personne a dû se plier à la volonté d'une autre* » (Bajos, Bozon 2008, p. 384). C'est de cette façon qu'ont pu être mis en lumière ces chiffres montrant le décalage entre les définitions de sens commun du viol ou des agressions sexuelles et leur définition juridique.
- **Sur l'économie générale de ces violences** : Ces enquêtes montrent également que les violences sexuelles sont d'abord des « violences de proximité » qui se déroulent en majorité sur des personnes mineures et qu'elles sont des violences genrées. Ainsi dans l'enquête CSF 59% des femmes et 67% des hommes ayant subi des tentatives ou des rapports forcés les ont subi avant l'âge de 18 ans. De la même façon, ces violences se déroulent en très large majorité dans un contexte de proximité puisque, selon cette enquête, seulement 17% des auteurs étaient inconnus

3

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

de leurs victimes. Enfin parmi les victimes les femmes sont surreprésentées (20,4% des femmes contre 6,8% des hommes interrogés), tandis que les hommes le sont chez les auteurs. Si ces données montrent malgré tout, et souvent à l'encontre des représentations sociales, que des femmes sont auteurs de violences sexuelles et que des hommes en sont victimes il n'en reste pas moins que la variable la plus discriminante en matière de violences sexuelles est le genre.

Ces enquêtes de victimation ont donc permis de poser les bases d'une représentation fiable des violences sexuelles et constituent ainsi des outils importants pour travailler la déconstruction des représentations de sens commun véhiculées sur ces violences. A cet égard un rapport du CNRS de 2017 pointe, entre autres choses, les enjeux quant à la question des représentations des violences sexuelles incestueuses (CNRS, 2017) en mettant en garde notamment contre le double écueil du silence et du populisme pénal. En effet si la tendance est à une nette progression en matière de visibilité et de dicibilité (Lagrange, 2002) des violences sexuelles<sup>1</sup>, il n'en reste pas moins que la polarisation publique sur ces violences, prenant parfois la forme de véritables paniques morales, concerne une représentation souvent « *erronée de la pédocriminalité* » (CNRS 2017 p.14) dans laquelle domine la figure du *sex-psychopath* c'est-à-dire celle du « *voleur et meurtrier d'enfants, étranger aux familles, poussé par ses pulsions à abuser d'enfant et à les tuer* » (Doron, 2010, p. 267). Or, selon le rapport du CNRS, « *cette image facilite le déni des auteurs (qui minimisent leurs actes et les « normalisent » par comparaison avec la figure du grand pédophile)* » (CNRS, 2017 p.14). De la même façon, les représentations sociales sur les violences sexuelles sont bien souvent structurées par des stéréotypes de classe comme en témoigne, à ce titre, la criminalisation des affaires d'inceste qui touche, historiquement et aujourd'hui, essentiellement les milieux populaires (Giuliani, 2014 ; Le Goaziou, 2011).

4

Néanmoins l'enjeu des représentations sociales sur les violences sexuelles ne concerne pas seulement la « bonne connaissance du phénomène », il concerne également sa légitimation en tant que problème social. En effet, parce que les violences sexuelles sont des violences de proximité qui touchent quantitativement beaucoup de personnes, et parce qu'en ce sens elles s'inscrivent dans le « quotidien » et ses espaces sociaux (la famille, l'école, le travail, etc.), leur dénonciation engage bien souvent des conflits et des controverses quant à leur réalité et à leur définition. Ainsi l'enquête ENVEFF en 2001 fut l'objet d'un certain nombre de polémiques et en particulier sur la question des définitions mobilisées pour qualifier les violences sexuelles. En réalité, sous couvert de critiques méthodologiques, ce sont avant tout des discours idéologiques qui sont mobilisés dans l'objectif de minimiser l'ampleur et la définition des violences sexuelles (Romito, 2003). C'est d'ailleurs une constante et une particularité de ce sujet : les dénonciations de ces violences, qu'elles soient formulées sur le terrain des mobilisations sociales ou sur celui des productions scientifiques font toujours l'objet de procès en légitimité. Ainsi celles et ceux qui dénoncent ces violences doivent faire face à diverses tactiques parmi lesquelles l'euphémisation, la culpabilisation des victimes ou encore la compartimentation de ces violences comprises comme des faits isolés les uns des autres ; tactiques qui participent à la dépolitisation de cette question (Romito, 2006), c'est-à-dire au non questionnement des conditions sociales qui les produisent et les légitiment. De manière plus générale, les violences sexuelles peuvent être légitimées dans le champ social, que ce soit par des groupes masculinistes remettant en cause les principes d'égalité des sexes, ou par des discours plus diffus, pouvant être rattachés à la notion de

---

<sup>1</sup> Notamment d'un point de vue générationnel : l'enquête CSF de 2006 montre que, parmi les victimes recensées, seul 33% chez les plus de 60ans ont parlé des faits à un proche alors qu'ils sont 70% chez les 18-24 ans.

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

« culture du viol », et qui véhiculent des stéréotypes sur les violences sexuelles du type « les victimes exagèrent ou mentent » ou encore « les femmes peuvent prendre du plaisir à être forcées »<sup>2</sup>.

On le voit la question des représentations sociales des violences sexuelles touchent autant à la méconnaissance du phénomène qu'à sa définition. Se pose alors la question des sources de connaissances produisant ces représentations. On sait, depuis des années, que les principales sources d'informations en matière de criminalité violente sont les médias (Van Dijk, 1980). Concernant la criminalité sexuelle, et dans la continuité des nombreux travaux sur le traitement médiatique de la criminalité en général, Dominique De Fraene (De Fraene, 2012) montre que les médias contribuent pourtant à déformer la réalité. D'une part, le renforcement de la marchandisation de l'information à partir des années 40 a contribué à une « faitdiversification » de l'information et à un culte de la proximité guidé par la logique de l'audimat. En conséquence l'information est essentiellement traitée sous l'angle de l'émotion et, en conséquence, les médias n'offrent pas une image représentative de la criminalité enregistrée qui est elle-même une déformation de la criminalité réelle. De ce fait, la représentation produite est souvent à l'opposé des connaissances scientifiques en matière de crime et de délinquance et contribue ainsi à véhiculer des idées fausses comme « la justice est laxiste »; « les crimes augmentent »; ou encore « les crimes violents sont nombreux ». D'autre part, les faits divers sont souvent « sélectionnés » selon des logiques proprement médiatiques et notamment en fonction du profil des victimes concernées. Ces dernières sont plus facilement médiatisées selon leur appartenance à un groupe perçu comme « vulnérable » ou « innocent » : ainsi les faits divers concernant des jeunes enfants et des femmes âgées sont plus médiatisés que ceux concernant des jeunes hommes sans abris. Mais la sélection s'opère également selon un certain nombre d'autres facteurs comme la *violence contre les personnes*, la *connotation sexuelle* ou la *nouveauté*. Les médias, selon leurs logiques propres, et dans un environnement de compétition économique croissante, produisent une vision déformée de la réalité criminelle et des violences sexuelles. Sur un autre plan, les productions télévisées diffusent également des représentations déformées des violences sexuelles. Ainsi Marie-Sherley Valzema montre comment dans la série *New-York : unité spéciale*, qui raconte le quotidien d'une unité de police spécialisée sur les crimes sexuelles, les preuves des violences sexuelles sont représentées essentiellement à travers les corps des victimes, reléguant l'importance de la parole de ces dernières en second plan, et comment la question des rapports de pouvoirs est la grande absente de ces représentations (Valzema, 2014). Mais le constat selon lequel sont diffusées médiatiquement des représentations erronées des violences sexuelles ne suffit pas à résoudre la question de leur influence sur les individus.

Le fait que les médias soient la principale source d'information en matière de crimes violents ne préjuge pas, pour autant, de leurs effets réels sur la conscience des individus. Ainsi, sur un autre sujet, Philippe Robert montre qu'il n'y a pas de lien mécanique entre les discours des médias et le sentiment d'insécurité (Robert, 2003). Le principal effet du traitement médiatique consiste essentiellement à renforcer un « terrain favorable » chez les individus en confortant ceux qui considèrent déjà l'insécurité comme un problème social et qu'il convient, dans la lignée des travaux de Van Dijk (Van Dijk, 1980), de distinguer la peur personnelle du crime et la peur sociale du crime qui concerne la préoccupation générale pour celui-ci. D'autre part des travaux comme ceux du sociologue Hugues Lagrange (Lagrange, 1993) montrent que le traitement des faits divers criminels a un effet limité temporellement : la mise en lumière de certains faits divers alimente des peurs sociales mais celles-ci s'estompent au bout d'un moment. En réalité l'effet principal concerne le fait que l'agenda médiatique a essentiellement une influence sur l'agenda politique dans la mesure où les hommes et

---

<sup>2</sup> Voir l'enquête IPSOS 2015 sur « *Les Français-s-e et les représentations sur le viol et les violences sexuelles* »

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

femmes politiques sont de plus en plus amenés à réagir à chaud à l'actualité et à prendre des mesures en fonction de celles-ci, contribuant parfois à alimenter les peurs sociales. En résumé, Dominique De Fraene avance ainsi l'idée que « *ce qui compte c'est que les acteurs politiques croient que les médias déterminent les priorités du public. Que les médias soient la cause ou la conséquence de l'opinion n'est pas important, pour autant que les politiques considèrent l'intérêt médiatique comme un indicateur fiable des attentes et des besoins de la population.* » (De Fraene, 2012 p. 105). Mais il ajoute que les médias « *affectent peut-être plus le contenu symbolique des agendas politiques que leur contenu substantiel* » (Ibid, p.106). A ce titre on peut avancer l'idée que la diffusion prioritaire de faits divers de violences sexuelles dans lesquels des victimes sont agressées par des inconnus a pu grandement favoriser l'idée selon laquelle la criminalité sexuelle relèverait d'une forme de pathologie chez des individus agissant au hasard de leurs pulsions. La conséquence de l'agenda médiatique sur l'agenda politique, en particulier en matière de politique pénale, et *a fortiori* sur les crimes sexuels, n'est plus à démontrer tant la médiatisation de certains faits divers, ces vingt dernières années, a contribué à la mise en œuvre de certains dispositifs ou de certaines mesures<sup>3</sup>.

Pour autant, sur un autre plan, une autre conséquence du traitement médiatique est que ces médias peuvent également contribuer à favoriser la dénonciation et le signalement des faits. C'est ce que montre, par exemple, Alice Debauche qui s'est penchée sur les statistiques des appels reçus par « SOS Viols Femmes Informations » entre 1986 et 2006 (Debauche, 2015). Elle note ainsi que les moments de médiatisation forte des violences sexuelles contribue à l'augmentation directe des appels. Ainsi la place des médias dans la construction et la diffusion des représentations sociales est hétérogène et ambivalente. S'ils contribuent à diffuser une image déformée des violences sexuelles, ils servent tout autant de support, voire de terrain de lutes, pour la diffusion des dénonciations de ces violences, comme en témoignent, plus récemment, les nombreuses dénonciations de violences sexuelles dans les milieux professionnels et politiques à partir des réseaux sociaux et avec un écho médiatique important.

Les représentations sociales des violences sexuelles, de leurs auteurs et des victimes, se construisent donc à différents niveaux qui se distinguent mais qui sont néanmoins reliés par certains aspects. Ces violences constituent une réalité dont l'appréhension reste difficile mais qui a nettement progressé ces vingt dernières années grâce à différentes enquêtes. Celles-ci ont pu notamment montrer le décalage entre les données qu'elles ont produites et les données policières et judiciaires, mettant en exergue un chiffre noir d'une importance considérable et l'aspect « filtrant » de ces institutions. Ce filtre produit ainsi une première vision déformée des violences sexuelles notamment par le fait que dans celle-ci les auteurs issus des classes populaires soient surreprésentés bien que sur d'autres aspects, comme sur les liens de proximité entre les auteurs et les victimes, le traitement judiciaire corresponde aux données des enquêtes de victimation. Le traitement médiatique constitue quant à lui un autre niveau de déformation. S'il est un terrain sur lequel on pu se dénoncer les violences sexuelle, il est également le terrain sur lequel se diffuse un ensemble de représentations sociales déformantes et en premier lieu les figures « monstrueuses », celle du pédophile en tête, diffusant l'idée d'une dimension anormale et désincarnée socialement des violences sexuelles qui sont alors beaucoup plus facilement traitées, d'un point de vue politique, sous l'angle de la dangerosité pathologie.

---

<sup>3</sup> Citons ici, à titre d'exemples, l'affaire Evrard en 2007 à la suite de laquelle fut créée la rétention de sûreté en 2008 ou encore l'affaire Meilhon en 2011 qui eut pour conséquence une pression accrue sur les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et un afflux de dossiers à gérer.



# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

Mais à ces trois niveaux de représentation il convient d'en rajouter un dernier : celui des évolutions sociétales sur le long terme qui contribuent à redéfinir le rapport des individus à la violence en générale et à la sexualité. Concernant la question de la violence Laurent Mucchielli a montré comment depuis la fin des années 70 se développe une publicisation croissante des violences privées, qui changent de statut et acquièrent un statut de problème public (Mucchielli, 2011) alors qu'en même temps les violences graves, autres que les violences sexuelles, sont en diminution à l'échelle historique longue. Ces violences privées sont celles qui se déroulent dans la sphère conjugale ou familiale et concernent en grande partie les violences sexuelles. De manière plus générale la perception même de la violence est ainsi en évolution avec une attention plus grande au droit des personnes et à la place des victimes. Sur le plan de la sexualité, Nathalie Bajos et Michel Bozon soulignent le fait que les principes des conduites sexuelles se rattachent de moins en moins à des lois morales et institutionnelles préétablies et que les individus doivent composer avec un ensemble de discours, de savoirs, d'images ou de recommandations sur le comportement sexuel (Bajos, Bozon, 2008). Dès lors les expériences en matière de sexualité sont régulièrement réinterprétées en fonction de ces éléments dans un souci de mise en cohérence. Si la sexualité est traversée par des aspirations égalitaires il n'en reste pas moins que persiste fortement des conceptions différentialistes de celle-ci opposant une sexualité féminine majoritairement pensée sur le registre de l'affectivité et de la conjugalité et une sexualité masculine renvoyée au registres des besoins physiologiques (Ibid, pp. 529-549). Cette conception peut être à la base de pratiques qui se situent dans des rapports de contrainte : ainsi dans l'enquête CSF de 2006 56,4% des femmes qui pensaient que « par nature les hommes ont plus de besoins sexuels que les femmes » affirmaient avoir déjà eu, souvent ou parfois, des rapports sexuels pour faire plaisir à leur partenaire sans en avoir vraiment envie contre 22% des hommes. Ainsi les expériences sexuelles et affectives sont traversées par des évolutions qui conduisent les individus à composer avec des normes différentes, parfois contradictoires, et à réinterpréter leurs expériences au regard de celles-ci.

7

Ces différents niveaux de représentations des violences sexuelles ont donc des conséquences sur la façon dont se conçoivent les politiques publiques et sur la façon dont les individus interprètent les situations de violences sexuelles. Il y a donc des enjeux forts à ce que les données sérieuses sur ce problème puissent se développer et se diffuser. A cet égard il faut distinguer ce qui relève de formes de méconnaissances, comme par exemple sur les définitions juridiques du viol et des agressions sexuelles, et ce qui relève de déformations, comme par exemple sur les contextes des violences sexuelles, qui peut conduire, en matière de prévention, à délaissé certains facteurs pourtant déterminants (dans les relations familiales, conjugales ou professionnels).

Mais ces représentations ont également des conséquences sur les professionnels en contact avec les victimes ou les auteurs de violences sexuelles. Et c'est à ce niveau que se situent certains enjeux que nous allons aborder.

## Représentations sociales des violences sexuelles, des auteurs et des victimes chez les professionnels

---

Dans cette seconde partie nous allons relier la question des représentations sociales à celle des pratiques professionnelles. Dans un premier point nous nous intéresserons aux données disponibles sur ces représentations et sur leurs principaux effets. Dans un second point, nous aborderons quelques points critiques sur l'intérêt porté aux représentations avant de terminer sur les enjeux professionnels posés par les représentations.

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

## Les représentations sociales et le travail professionnel

La prise en compte et le travail sur les représentations sociales chez les professionnels constituent un enjeu important dans la mesure où elles ont un impact direct sur les pratiques. A partir d'une revue de la littérature, trois chercheurs suisses, Emmanuel Escard, Chiara Torreggiani et Véronique Jaquier ont analysé les représentations des professionnels de santé par rapport aux violences et leur impact sur les patients et sur la relation d'aide (Escard, Torreggiani, Jaquier, 2015). Ils montrent que :

- Les professionnels ont tendance à sous-estimer le nombre de leurs patients confrontés à des situations de violence malgré une sensibilisation croissante.
- La tendance, à partir d'études menées dans les années 80 et 90, des professionnels à avoir une vision essentiellement individualiste des violences domestiques axée sur les facteurs liés à la personnalité du conjoint ou à la dynamique de couple dysfonctionnelle tandis que les facteurs sociaux et les inégalités de genre n'étaient que « *marginale*ment considérés » (Ibid p. 8)
- La réticence des professionnels à entrer dans une démarche active de dépistage et leur méconnaissance des ressources disponibles.

Ces représentations sociales peuvent avoir un impact direct sur la relation d'aide et sur les logiques de prise en charge. C'est ce que montrent également les études qui portent sur les représentations sociales des maladies mentales en population générale qui reposent encore largement sur la folie et la dangerosité ce qui a pour conséquence d'entraver l'accès aux soins, de rendre difficile les politiques alternatives à l'hospitalisation et de freiner la réinsertion (Martinez 1996). En outre, ces études soulignent également que le secteur de la santé mentale est un secteur mal connu des professionnels de la santé.

Sur un autre plan, des études s'intéressent à la façon dont les stéréotypes de genre ou de classe peuvent guider l'activité professionnelle. La sociologue Delphine Serres dans son étude sur le métier d'assistante sociale montre que le genre est élément important dans les pratiques de signalement de mineurs en danger (Serres, 2012), les professionnels portant des jugements différenciés sur les comportements enfantins et parentaux, en traitant différemment les uns et les autres selon leur sexe. Ainsi en matière de « désordres sexuels » les professionnels contribuent à maintenir une vision selon laquelle « *les filles devant se protéger d'une sexualité masculine décrite comme pulsionnelle et les garçons accédant plus difficilement au statut de « victime »* » (Ibid, p. 54). De la même façon les pratiques de signalement des familles dans lesquelles un mineur est jugé en danger varient selon les socialisations des assistantes sociales et en particulier en fonction de leur vécu familial (Serres, 2010).

En ce qui concerne les auteurs de violences sexuelles l'enjeu est important puisque depuis la loi du 17 Juin 1998 les prises en charges diverses se sont multipliées. Une étude canadienne de J. Paul Fedoroff et Beverley Moran montre que l'attitude du public envers les délinquants sexuels est généralement négative et qu'un certain nombre de mythes circulent à leur égard : comme le fait que la délinquance est le résultat d'abus vécus pendant l'enfance, que tous les délinquants sexuels sont des hommes, que la délinquance sexuelle est due à un surplus de testostérone, que tous les délinquants sexuels mentent pour échapper au traitement, que les délinquants sexuels ne peuvent pas être guéris, que tous les délinquants sexuels sont des maniaques sexuels, que la désignation publique des délinquants sexuels protégerait la communauté ou encore que les délinquants sexuels seraient tous les mêmes (Fedoroff et Moran, 1997). Or ces représentations sociales, diffuses, constituent des freins à la réintégration sociale des délinquants sexuels et donc à la lutte contre la récidive. De la même façon la conception qu'ont les individus de la responsabilité des délinquants vis-à-vis de leur acte est corrélée à la façon



# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

positive ou négative dont ils perçoivent leur réinsertion (Brandon et Chumey 2006). C'est ce que montrent par ailleurs les études menées sur les représentations sur la justice pénale : le fait qu'il existe une corrélation entre les différentes conceptions de l'étiologie de la délinquance en générale et la conception de la « juste peine » (Languin, Widmer, Kellerhals, Robert, 2004).

En France l'étude menée par Olivier Vanderstukken sur les représentations des soignants sur les auteurs d'agressions sexuelles propose une analyse de l'articulation entre les représentations sociales, les émotions et les attitudes des professionnels (Vanderstukken, 2015). Dans son étude, à partir de focus groupe, Olivier Vanderstukken distingue quatre grandes catégorisations des auteurs d'agressions sexuelles auxquelles sont associées soit des émotions positives relevant de la compassion ou de la pitié (avec une catégorie qui concerne les adolescents, les enfants à la découverte de la sexualité ou ayant commis des faits en groupe, les femmes ayant connus des agressions sexuelles ou des maltraitements par le passé et des personnes confrontées à des problèmes de vie et une catégorie concernant les personnes souffrants de difficultés ou de troubles mentaux) soit des émotions négatives relevant de l'effroi et de la haine ou de la peur et du mépris (avec une catégorie qui regroupe les archétypes du *sex-psychopath* et une autre regroupant les auteurs incarnant diverses formes d'autorité –église, famille, école-). A partir de ces éléments il propose une grille d'analyse des représentations sociales des auteurs d'agression sexuelle (GARS AAS) qui vise à restituer la répartition de ces catégories selon deux dimensions : un axe représentant la conception, de la part des soignants, de la personnalité de l'auteur oscillant entre une conception en terme d'étrangeté (pathologique ou Alien) et une conception en terme de similitude (sain(t) ou le même) ; et un axe de perception de la dangerosité conçue soit comme endogène à l'auteur soit comme exogène. *In fine* il s'agit de comprendre les attitudes qui vont découler de ces représentations : l'enjeu étant la construction difficile d'une attitude de neutralité bienveillante, nécessaire à la prise en charge et se démarquant des attitudes antipathiques ou sympathiques envers les auteurs.

Nous reviendrons sur ce dernier aspect, mais retenons que cette recherche et la grille d'analyse proposée, au regard des études citées auparavant, permettent de saisir certains enjeux quant à la prise en compte des représentations sociales des professionnels et à leurs implications :

- **Les représentations sociales guident et conditionnent l'attention des professionnels quant aux vécues de victimation des personnes prises en charge. La diffusion d'une connaissance de l'économie générale des violences sexuelles auprès des professionnels est donc un enjeu important en ce sens pour éviter les formes d'inattention ou d'invisibilisation sur ce sujet.**
- **Les représentations sociales sont associées à des perspectives optimistes ou pessimistes en matière de prise en charge. De manière générale la diffusion des connaissances thérapeutiques mais aussi celles sur les dimensions sociales des violences sexuelles seraient d'ordres à favoriser des lectures plus optimistes.**
- **Le travail sur les représentations et sur les émotions des professionnels est primordiale dans la construction d'une attitude de neutralité bienveillante favorable à la pris en charge.**

Enfin un dernier élément important, et peut-être plus spécifique à ces violences, mérite d'être abordé : à savoir la dimension sexuelle du passage à l'acte et les difficultés à traiter de cette question dans le cadre de prise en charge. Cette problématique a été soulignée notamment par le chercheur belge Christophe Adam dans son travail sur les soignants intervenant en milieu carcéral et travaillant auprès des criminels sexuels en Belgique (Adam, 2011). Dans ce cadre, si tous les professionnels n'abordent pas la question de la sexualité dans la prise en charge de ce type de public, pour ceux qui le font cela représente certaines difficultés en matière de positionnement professionnel. Ainsi parler

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

de la sexualité en entretien c'est souvent « *exposer son propre rapport à la sexualité* » (p. 272) dans la mesure où les positionnements normatifs des acteurs peuvent être sujets à des décalages inattendus ou à des malentendus. Christophe Adam mets également en relief le fait que cela conduit à réinterroger « *nécessairement la sphère de la compétence à la fois personnelle et professionnelle* » (p.260) et que dès-lors émerge un questionnement sur la façon de pouvoir traiter *professionnellement* cette question. Celle-ci implique également de penser la dimension de genre dans la relation de prise en charge.

Tous ces éléments en incitent à la prise en compte des représentations sociales et de leur impact dans le travail professionnel. Néanmoins cela nécessite certaines précautions que nous allons aborder en présentant quelques éléments critiques permettant de circonscrire cet intérêt.

## L'espace professionnel des représentations sociales. Quelques éléments critiques.

En effet, au-delà des formes de méconnaissances qui persistent, la question des représentations sociales sur les violences sexuelles, leurs auteurs et les victimes engage des définitions qui sont socialement constituées, évolutives, et à travers lesquelles sont mobilisées des valeurs politiques et sociales. C'est une banalité de le dire mais en matière de travail professionnel cet aspect des choses prend une coloration particulière : dans la mesure où ce travail repose sur des divisions entre groupes professionnels qui n'appréhendent pas leur « objet d'intervention » sous les mêmes dimensions et dans la mesure où les expériences et les valeurs des professionnels sont diverses, se pose la question de savoir que faire des représentations au regard de cette diversité. En somme il est primordial de s'y intéresser mais en ayant à l'esprit certaines limites.

Une des premières limites concerne le risque d'*ethnocentrisme professionnel*, entendu comme le fait de « mesurer » les représentations sociales des autres professionnels à l'aune de ses propres objets professionnels qui sont toujours des formes de réifications normatives à vocation pratique (et qui en ce sens sont des constructions partielles de la réalité). Ainsi le terme même « d'auteur de violences sexuelles » réifie un ensemble d'actes qui ne sont réifiés qu'à condition que l'on postule que le principe de l'unité des actes ou comportement qu'il recouvre soit pertinent. C'est une critique classique de la sociologie à l'égard des différentes enquêtes, scientifiques ou non, sur les représentations des individus. On peut faire référence notamment à la critique émise par le sociologue français Pierre Bourdieu à l'égard des enquêtes d'opinion (Bourdieu, 1980). Ses principales critiques portaient sur le fait que toute enquête d'opinion suppose que tout le monde puisse avoir une opinion sur un sujet. Cette idée induit le postulat que toutes les opinions se valent et que de ce fait ces enquêtes ont tendance à additionner, à mettre à plat, des opinions qui n'ont pas la même force. En réalité ce qu'avance Bourdieu c'est que les individus répondent aux questions de ces enquêtes à partir de principes qui sont hétérogènes : ainsi sur les questions politiques des individus vont amener des réponses à partir d'une compétence politique, c'est-à-dire à partir d'une identification particulière des enjeux du champ politique alors que d'autres, qui n'ont pas la connaissance de ces enjeux, répondront à partir, par exemple, d'un ethos de classe pour donner une réponse morale ou éthique. Ce que dit Bourdieu c'est qu'au final la première condition pour répondre adéquatement à une question politique serait d'être capable de la constituer comme politique en tant que telle afin de lui appliquer, dans la réponse, des catégories proprement politique. En ce qui concerne les représentations sociales sur les auteurs de violences sexuelles, on peut soulever sensiblement la même question : les individus interrogés peuvent fournir des réponses à la question posée mais ils ne parleront pas tous du même point de vu sociale. Les termes utilisés renvoient ainsi à la façon dont le problème va être constitué par ces individus et va donc mobiliser des principes de réponses différents : certains répondront à

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

partir d'une compétence professionnelle, c'est-à-dire partir d'une capacité à identifier les enjeux professionnels sous-jacent à la problématique soulevée. D'autres répondront à une question perçue comme morale ou politique et à partir d'un système de valeurs implicites intériorisées par leurs expériences antérieures et à partir duquel ils engendreront des réponses à des problèmes perçus de manière différente.

Ainsi dans le fait de poser la même question, ou de demander un positionnement à des individus, se trouve impliquée l'hypothèse qu'il y aurait un consensus sur la définition des problèmes, autrement dit un accord sur les questions qui méritent d'être posées et qu'à partir de cela on pourrait mettre toutes les réponses sur le même plan. Un exemple type pour illustrer cette idée est celui du sentiment d'insécurité. Dans une synthèse écrite pour le conseil de l'Europe Philippe Robert part du constat établi par de nombreuses recherches qui montrent le décalage entre le sentiment d'insécurité et le vécu d'insécurité (Robert, 2003). Le sentiment d'insécurité comme concept réifie des choses qui sont relativement différentes : notamment "la préoccupation pour l'insécurité comme problème public" qui est une option idéologique entretenue par certains médias et sur la scène politique et "le sentiment réel d'insécurité" qui recoupe lui-même deux choses très différentes : "l'expérience d'insécurité" qui est liée à l'expérience directe ou indirecte des individus en matière d'agression diverses et variées et "l'anticipation d'insécurité" qui est liée à certaines caractéristiques physiques et sociales (ainsi les personnes âgées craignent plus une agression que des jeunes gens du simple fait que les conséquences physiques sont potentiellement plus importantes et les capacités d'y échapper moindres). En ce sens, le positionnement des acteurs en matière de violences sexuelles est à comprendre dans la diversité des logiques de réponses et dans la diversité des expériences, préoccupations et profils sociologiques qui sont à leurs bases.

Par ailleurs ce n'est pas seulement une question de degré mais également une question de définition. Le terme «auteur de violence sexuelle», pour reprendre cet exemple, renvoie à une construction professionnelle d'une problématique de traitement d'une déviance sociale. A cet égard, il n'est pas un terme consensuel ou universel : d'autres groupes professionnels mobilisent des termes différents comme criminels sexuels ou auteurs d'infractions à caractère sexuel ou déviants sexuels. Ces termes désignent des personnes qui ont transgressé des normes et qui, à ce titre, sont considérées comme déviantes. Mais ces normes, et les formes d'attention qui y sont apportées, diffèrent selon les champs professionnels et selon les individus : elles peuvent être juridiques, médicales, sexuelles, ou morales. Or selon les normes auxquelles vont se référer les individus (soit de manière exclusive, soit de manière plurielle mais en priorisant), le sens de la déviance ne va pas être tout à fait le même. Certains sociologues (Becker, 1985 ; Freidson, 1984) ont ainsi montré que c'était l'étiquetage c'est à dire l'imputation de déviance à certain comportement qui produisait une signification à cette déviance : « *La déviance primaire est purement et simplement symptomatique : disons que c'est une simple différence plutôt qu'une déviance. Etre différent, ce n'est pas significatif tant que les différences ne sont pas organisées subjectivement et transformées en rôles actifs, pour devenir des critères sociaux permettant d'assigner un statut* ». (Freidson, 1984 p.222). Le sens donné à la déviance que constituent les violences sexuelles dépend des différents groupes sociaux qui se mobilisent sur le sujet soit dans des champs professionnels, soit dans le champ des mobilisations sociales. Ces mobilisations sont relativement hétérogènes et ont produits un ensemble de discours, de lectures et finalement de normes qui ont constitué certains actes comme étant déviants avec des significations rattachées à cette déviance.

A cet égard, on peut distinguer plusieurs espaces sociaux où se construisent des discours sur les formes de déviations rattachées aux « violences sexuelle » :

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

- Un espace politique et médiatique qui concerne ici le rythme imposé par les faits divers et les politiques pénales qui en découlent. Mais ce qui est en jeu à travers la cristallisation politico-médiatique autour de certains faits divers c'est moins la norme de comportement lié à l'acte (le viol ou l'agression sexuelle) que le système pénal qui est régulièrement accusé d'être dysfonctionnant. En ce sens la déviance est imputée à l'égard d'une anomalie de fonctionnement institutionnel : celle de la récurrence rattachée à la notion de dangerosité. Le déviant est celui pour qui le traitement échoue ce qui vient justifier la construction de dispositif de neutralisation, car l'individu dont il est question dans ces discours, et dont la dangerosité inquiète, c'est d'abord la figure du récidiviste et ce qui est pointé «*ce n'est pas l'individu, malade mental ou sain d'esprit, c'est le traitement-son échec*» (Wyvekens, 2010, p. 517).
- Un espace social lié aux mobilisations sociales et politiques autour des violences sexuelles : celles notamment des mouvements féministes qui ont joué et qui jouent encore un rôle historique sur la dénonciation des violences sexuelles. Celles-ci sont analysées comme une des conséquences des rapports de domination dans le cadre d'une société patriarcale. Ainsi les significations, imputées à cette déviance, sont moins individualisantes et se rattachent à une lecture plus structurelle de celle-ci.
- Un espace professionnel essentiellement médico-psychologique, qui a produit un ensemble de significations autour de cette problématique et qui a notamment constitué la notion d'auteur de violence sexuelle ou celle d'auteur d'agression sexuelle et qui visait à se détacher du vision réduite à l'acte : «*le choix du terme «auteur d'agression sexuelle» a été privilégié par rapport à celui d'agresseur sexuel, car le notion d'auteur fait référence au sujet dans sa globalité et amène à penser la prise en charge comme non spécifiquement centrée sur le passage à l'acte. Le terme «délinquant sexuel» n'a pas été retenu pour ne pas s'inscrire dans la seule logique judiciaire, de même que le terme «abuseur sexuel», qui est une mauvaise traduction de l'anglais.* » (HAS, 2009 p.4)
- Un espace judiciaire dans lequel la raison d'être de la personne ayant commis une violence sexuelle est justement le fait qu'il ait commis un acte qualifié de délictuel ou criminel par la loi.

12

Ces différents espaces produisent et mobilisent des normes à l'égard desquelles des actes vont être considérés comme relevant d'une problématique de violence sexuelle. Selon ces espaces le contour de ces actes ne seront pas les mêmes et leur signification également. Autant la diffusion de connaissances fondées sur la question des violences sexuelles est un enjeu important, autant il faut avoir conscience des « aires de pertinence » de certaines représentations qui tiennent plus à des formes de catégorisations politiques et professionnelles, articulées à des enjeux et des finalités pratiques, qu'à des représentations sociales à proprement parler. C'est dans cette optique qu'il faut se garder de tout *ethnocentrisme professionnel*. Mais à cette première limite s'en ajoute une deuxième qui est la *dépolitisation de l'activité professionnelle*.

Par *dépolitisation de l'activité professionnelle* nous entendons le risque de réduire la question des violences sexuelles et celle de la prise en charge des victimes ou des auteurs à une dimension uniquement technique. Or la prise en compte de la certaine relativité des représentations sociales véhiculées dans différents espaces sociaux ne doit pas conduire à un désintérêt à l'égard de celles-ci. Si l'on s'en tient à la question de la prise en charge des auteurs, nous pouvons avancer l'idée que celle-ci entraîne parfois des formes de contradictions axiologiques chez les acteurs professionnels. Ces contradictions de valeurs sont bien souvent « résolues » par l'affirmation d'une professionnalité qui permet de centrer son rôle sur certaines finalités pratiques. Pour autant les spécialisations, et les formes de fragmentations professionnelles qui en découlent, tout comme la réalité quantitative du travail, avec ses urgences et ses contraintes, ou les différentes formes de replis disciplinaires, produisent potentiellement une perte au niveau de l'imagination professionnelle. Par imagination

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

nous entendons le fait de faire le lien entre les expériences personnelles, ou les expériences directement perceptibles et des évolutions plus larges que ce soit à un niveau de masse ou de temps (Mills, 1959). Le risque de dépolitisation de l'activité professionnelle ne désigne pas le fait de ne pas s'identifier à un courant politique ou à un autre mais il désigne la perte de capacité à mettre en relation sa réalité professionnelle avec d'autres réalités et à concevoir les finalités professionnelles comme étant reliées à des dimensions plus sociales et collectives. En matière de délinquance Marwan Mohammed montre ainsi que le paradigme de la gestion des risques « *part du postulat que les motivations individuelles, la dimension mentale, mais également l'action des agences pénales, surdéterminent la réussite ou non des parcours de désistance* » (Mohammed, 2015, p.48).

Aussi, la prise en compte de la relativité des représentations sociales et des espaces dans lesquels elles se construisent et s'expriment ne doit pas empêcher le fait d'interroger les ponts possibles entre ces espaces. C'est à ce prix que l'activité professionnelle peut être enrichie par des formes de savoirs ou de discours différents qui interrogent au final les positionnements qui se construisent à travers les pratiques. De la même façon la compréhension, voir la confrontation, des différentes grilles de lectures sur les violences sexuelles ne peut qu'enrichir une pratique professionnelle en favorisant la réflexion sur les finalités axiologiques de celle-ci.

Au final, et eu égard à ces remarques, la position de neutralité bienveillante doit se concevoir, non pas comme une finalité impérative, mais comme un instrument, à élaborer, de la pratique professionnelle. Les représentations sociales des professionnels sont diverses, elles peuvent être liées à des formes de méconnaissance tout comme elles peuvent être liées à leurs expériences ou leurs valeurs personnelles. La neutralité bienveillante s'inscrit comme une dimension des rôles professionnels. La notion de rôle renvoie au « *modèle d'action pré-établi que l'on développe durant une représentation* » (Goffman, 1973, p.23) et se rattache à la maîtrise de certains savoirs faire et savoirs être qui s'acquièrent au cours des expériences professionnelles. L'exercice professionnel ne peut se résumer à l'application mécanique de savoirs formels et qu'il se construit plutôt dans l'articulation de différentes formes de connaissances (Freidson, 2001). Ainsi les professionnels, dans leur activité, mobilisent des connaissances formelles autant que des connaissances « pratiques » ou « ordinaires ». Une attention particulière portée à ces dernières et en particulierité sur les manières d'acquérir certaines formes de compétences en matière de communication, de relationnels pourrait entrer dans le cadre d'un apprentissage de cette neutralité bienveillante à la base de toute prise en charge.

13

## Conclusion

---

L'appréhension des représentations sociales est une question qui mobilise différents niveaux de lectures. De manière générale nous pouvons affirmer que les connaissances au sujet des violences sexuelles ont progressé au cours des vingt dernières années. Ces connaissances constituent des outils importants pour pallier les méconnaissances des acteurs sur le sujet et travailler certaines représentations. D'autant que celles-ci ont un impact direct sur la pratique des professionnels, démontrant ainsi la nécessité d'un travail spécifique sur la question. Au-delà, ce travail s'inscrit dans l'acquisition d'un rôle professionnel rattaché à des finalités pratiques et à ce niveau le travail sur les représentations s'inscrit dans une logique instrumentale qui doit être pensée comme telle. Ce travail doit se faire à différents niveaux :

- Dans une prise en compte des représentations directement mobilisées dans le travail professionnel ainsi que des logiques qui peuvent les sous-tendre afin d'éviter les formes de disqualifications professionnelles.

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

- Dans une circulation des savoirs sur les violences sexuelles et en particulierité en matière de sciences humaines et sociales où les savoirs produits sur le sujet ces vingt dernières années ont été nombreux.
- Dans la diffusion des savoirs « optimistes » sur les formes de prises en charges et les diverses formes de réhabilitation.



# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

## Bibliographie

- Abric, J.-C., 1994, *Pratiques sociales et représentations*. Paris, PUF
- Adam, C., 2011, *Délinquants sexuels et pratiques psychosociales. Rester clinicien en milieu carcéral*, Larcier, Bruxelles
- Bajos, N. et Bozon, M. (dir.), 2008, *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.
- Becker H., 1985, *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié
- Bogol, B-C., Chumney F., 2006, Development of the Sex Offender Attitude Scale (SOAS),
- Bourdieu P., *Questions de sociologie*, Paris, éditions de Minuit
- Boussaguet, L., 2008, *La pédophilie, problème public. France, Belgique, Angleterre*, Paris, Dalloz.
- Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), 2017, Les violences sexuelles à caractère incestueux sur mineur.e.s.
- De Fraene D., Exhibition médiatique des crimes sexuels et perversion de la criminalisation, in *Sexe et Normes*, Bruylant. Bruxelles
- Debauche A., 2015, L'émergence des violences sexuelles intrafamiliales : un appui pour la visibilité des violences sexuelles en France dans les statistiques françaises ?, *Enfances, Familles, Générations*, n°22, 136-158
- Doron, C-O., 2010, France. D'une victime à l'autre : le problème de la pédophilie, de l'affaire Dutroux à l'affaire d'Outrea, in *Les jeunes et la sexualité. Initiations, interdits, identités (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, Autrement.
- Escard E., Torreggiani C., Jaquier V., 2015, Les représentations des professionnels de santé par rapport aux violences et leur impact sur les patients, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, LXVIII(2), 180-195
- Fedoroff J-P., Moran B., 1997, Myths and misconceptions about sex offenders, *The Canadian Journal of Human Sexuality*, vol.6, n°4
- Freidson E., 1984, *La profession médicale*, Paris, Payot.
- Freidson E., 2001, *Professionalism. The third logic*, Cambridge, Polity.
- Giuliani F., 2014, *Les liaisons interdites. Histoire de l'inceste au XIXème siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Goffman, E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne 1 : la présentation de soi*, Paris, Editions de Minuit
- Haute Autorité de Santé, 2009, Prise en charge des auteurs d'agression sexuelle à l'encontre des mineurs de moins de 15 ans.
- Jaspard, M. (dir), 2003, *Les violences envers les femmes. Une enquête nationale*, Paris, La Découverte.
- Jodelet, D., 1989, *Folies et représentations sociales*. Paris, PUF.
- Lagrange, H., 1993, Médias et insécurité. *International Review of Community Development*, n°30, 181-195.
- Lagrange, H., 2002, Les délinquances sexuelles. in *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Mucchielli L. et Robert P. (dir), Paris, La Découverte
- Languin N., Widmer E-D., Kellerhals J., Robert C-N., 2004, Les représentations sociales de la justice pénale : une trilogie., *Déviance et Société*, vol.28, n°2, 159-178
- Le Goaziou, V., 2011, *Le viol. Sociologie d'un crime*, Paris, La documentation française
- Mannoni, P., 2012, *Les représentations sociales*. Paris, PUF.
- Martinez, J., 1996, Les représentations sociales en psychiatrie. Un déficit d'information, *Actualité et dossier en santé publique*, n°15, p. XIII
- Mills C-W., 1959, *The sociological imagination*, New-York, Oxford university press.
- Mohammed M., 2015, Sortir de la délinquance, *Idées économiques et sociales*, n°181, 48-52
- Mucchielli, L., 2011, *L'Invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard
- Robert P., 2003, Sentiment d'insécurité et statistiques de criminalité. Quelles données les médias utilisent-ils, quels en sont les effets et quelle est leur responsabilité ? in *Forum 2003- Cohésion sociale ou sécurité publique : comment l'Europe peut-elle répondre au sentiment d'insécurité ?* Conseil de l'Europe
- Romito, P, 2003, Les attaques contre les enquêtes sur les violences envers les femmes ou qui a peur des chiffres sur les violences commises par les hommes, *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22, n°3, 82-87
- Romito, P., 2006, *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris, Syllepse.
- Serre, D., 2010, Les assistantes sociales face à leur mandat de surveillance des familles. Des professionnelles divisées, *Déviance et Société*, vol.34, n°2, 149-162
- Serre D., 2012, Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe, *Nouvelles Questions Féministes*, vol.31, n°2, 49-64
- Valzema, M-S, 2014, Violences sexuelles : du corps étranger à l'étrangeté des corps, *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°4,
- Vanderstukken O., 2015, Proposition d'une grille d'analyse des représentations sociales pour la prise en charge des auteurs d'agression sexuelle, *L'information psychiatrique*, vol.91, n°4, 305-312.
- Van Dijk, J-J-M, 1980, L'influence des médias sur l'opinion publique relative à la criminalité : un phénomène exceptionnel, *Déviance et Société*, vol.4, n°2, 107-129

# AUDITION PUBLIQUE

Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge

- Wyvekens, A., 2010, La rétention de sûreté en France : une défense sociale en trompe-l'œil (ou les habits neufs de l'empereur), *Déviance et Société*, vol.34, n°4, 503-52